



Été 2026

Offre de services

Soutien technique des lacs

Notre organisation

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) est un organisme à but non lucratif fondé en 1995. Il a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement, ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il soutient depuis trois décennies des actions novatrices en matière de protection de l'environnement, et ce, dans le respect des collectivités. Il aide les acteurs de la région à répondre aux enjeux environnementaux de leur territoire ainsi qu'aux préoccupations des acteurs concernés.

Le CRE Laurentides est le partenaire privilégié pour les projets environnementaux dans la région :

- Par son approche collaborative axée sur le soutien à l'action, le transfert d'expertise, la consolidation des compétences locales, la concertation, la mobilisation, l'information et la sensibilisation;
- Par son réseau national;
- Par sa connaissance fine du territoire et de ses acteurs;
- Pour les municipalités locales et régionales ainsi que le milieu associatif.

Nos valeurs

- Intégrité;
- Équité;
- Crédibilité.

En adéquation avec ces valeurs, l'organisation est cohérente avec ce qu'elle promeut. Le CRE Laurentides détient notamment une politique de développement durable, est certifié ICI ON RECYC+ niveau Élite et assure l'écoresponsabilité de ses événements.

Notre expertise

- Protection des lacs et de la biodiversité;
- Gestion des matières résiduelles;
- Écoresponsabilité des événements (certifiait selon la norme BNQ 9700-253 avant l'arrêt du programme);
- Mobilité durable;
- Changements climatiques (diminution des GES et adaptation);
- Développement durable (plan d'action, politique, etc.);
- Concertation, accompagnement et formation des acteurs régionaux.



Description du programme

Depuis 2006, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) propose aux municipalités un **service unique d'accompagnement pour la protection des lacs du territoire** orienté sur le renforcement des compétences locales par le transfert d'expertise et la surveillance volontaire. Ce service est basé sur la concertation des acteurs, soit les **associations de lacs** et les **municipalités**.

L'expérience nous a démontré que la meilleure façon d'accélérer la sensibilisation et la participation des riverains était de mettre à leur disposition une ressource pendant la saison estivale. Cette ressource, appelée agent de liaison*, a pour mission de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE selon les besoins de la municipalité et des associations de lacs.

Le Soutien technique des lacs est un service clé en main offert par le CRE Laurentides. Celui-ci recrute les stagiaires, les forme et supervise leur travail pour la durée du mandat.



Mandat et responsabilité de l'agent de liaison

Durée du mandat: 12 ou 16 semaines (*modulable selon les besoins et sous certaines conditions*)

L'agent de liaison agit à titre d'accompagnateur et facilitateur auprès de la municipalité et des associations de lacs pour la durée du mandat.

Ses responsabilités sont de :

- Mettre en œuvre un plan d'action convenu entre la municipalité, les associations de lacs et le CRE Laurentides, incluant différentes activités et livrables;
- Rédiger un rapport d'activités et formuler des recommandations.

*La forme masculine est utilisée dans ce document sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Exemples d'activités pouvant être intégrées au plan d'action

- Offrir des formations et de l'accompagnement aux associations de lacs sur les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs du MELCCFP (caractérisation de la bande riveraine, suivi du périphyton, détection et suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes, etc.);
- Tenir des kiosques et des conférences sur différents sujets concernant la santé des lacs;
- Effectuer des suivis complémentaires et autres activités d'acquisition de connaissances (exemples: sonde multiparamètres, bathymétrie, etc.);
- Effectuer des visites personnalisées chez les riverains et des tournées de porte-à-porte de sensibilisation aux bonnes pratiques à adopter;
- Organiser une table de concertation locale, afin de favoriser la collaboration entre les acteurs;
- Réaliser un plan directeur de lac (incluant portrait, diagnostic et plan d'action).



Qualifications de l'agent de liaison

L'agent de liaison possède un diplôme de premier ou deuxième cycle universitaire dans le domaine de la science (biologie, écologie, environnement et domaines connexes) ou une formation technique pertinente (technique en écologie appliquée, technique du milieu naturel, etc.). Il doit aussi détenir de bonnes connaissances sur les problématiques environnementales liées aux lacs. L'ensemble du mandat sera supervisé par l'équipe du CRE Laurentides.

Sous certaines conditions, d'autres activités peuvent être réalisées par l'agent de liaison selon les besoins de la municipalité et des associations de lacs

Pour plus de détails, consulter les rapports d'activités des années précédentes sur le site du CRE Laurentides

Engagements du CRE Laurentides

- Rencontrer la municipalité afin d'identifier ses besoins*;
- Élaborer un plan d'action pour la durée du mandat*;
- Embaucher l'agent de liaison selon le profil recherché;
- Former, accompagner, encadrer et évaluer l'agent de liaison;
- Gérer le programme de manière efficace en fonction des objectifs visés;
- Fournir à l'agent de liaison les outils de formation et de sensibilisation;
- Produire et réviser l'ensemble des livrables et contenus produits;

**Les éléments du plan d'action sont à déterminer avant le début du mandat afin d'assurer l'adéquation du service aux besoins de la municipalité.*

Engagements de la municipalité

- Défrayer le coût du programme de:**
 - **25 494 \$** plus taxes (16 semaines) ou
 - **21 352 \$** plus taxes (12 semaines);
- Transmettre une résolution s'engageant envers le CRE Laurentides et remplir le formulaire d'inscription;
- Fournir un espace de travail et l'équipement de bureau, de téléphonie et d'informatique (ordinateur, imprimante, accès à internet) à l'agent pour la durée du mandat;
- Identifier une personne ressource à la municipalité, qui agira à titre de répondant pour l'agent;
- Autoriser le CRE Laurentides à diffuser le rapport d'activités et tous les livrables produits au cours du mandat;
- Collaborer à trouver un logement à prix modique pour l'agent de liaison sur le territoire de la municipalité (s'il y a lieu).

***Des frais additionnels pourraient s'appliquer en raison de livrables particuliers identifiés au plan d'action.*

Date limite pour remplir le formulaire d'inscription : le 1er février 2026

Pour toute information :
caroline.dionne@crelaurentides.org





Conseil régional de l'environnement des Laurentides
517 rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B6